

## Déclaration liminaire à la formation spécialisée du 22/11/2024

Madame la présidente,

Nous souhaitons commencer cette déclaration en évoquant un cas particulier, le cas « sbarian », le sinistre de l'anti fonction publique et du simplisme.

Après avoir dilapidé l'argent public pendant 7 ans en consentant d'importantes baisses d'impôts aux plus riches, le gouvernement « Macron 4 » en la personne de son zélé ministre, Guillaume KASBARIAN, invite les fonctionnaires à payer l'addition.

Pour faire 1,2 milliard d'économies il entend imposer, avec le soutien de la droite réactionnaire et de l'extrême droite, 3 jours de carence aux fonctionnaires et la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires de 100 à 90 % pendant les 3 premiers mois.

Plutôt que de s'interroger sur les causes d'une augmentation somme toute relative des arrêts maladie, principalement due à la période Covid, il préfère taper sur celles et ceux qui sont, au quotidien sur le terrain, au service de la population.

Solidaires Finances Publiques a fait les comptes pour permettre à chaque agent de la DGFIP de mesurer l'impact financier de ces dispositions scandaleuses et injustes :

- Christophe, Cadre C, AAP 2ème classe, 8ème échelon, 1 semaine de grippe, 264 € de perte de salaire !
- Maëlys, Cadre A, inspectrice 6 ème échelon, 15 jours de sciatique, 472 € de perte de salaire !
- Malika, Cadre B, Contrôleuse 2ème classe, 8ème échelon, 3 jours d'angine blanche 283 € de perte de salaire !
- Thomas, contractuel B, bronchite d'une semaine, 233 € de perte de salaire !
- Nathalie, Administratrice de l'Etat, 1 mois d'arrêt pour une opération du canal carpien, 1 500 € de perte de salaire !

Faire les poches des fonctionnaires malades, voila comment ce gouvernement entend faire des économies !

Et on devrait accepter ça ?

Madame la présidente,

Voici une petite revue des **approximations et des affirmations mensongères** instrumentalisées pour déconsidérer les agentes et les agents :

**« L'instauration du jour de carence permettrait de lutter contre l'absentéisme volontaire »**

Pas démontré ! L'instauration du jour de carence a diminué les arrêts de courte durée mais multiplié les arrêts de plus longue durée. Ce qui est certain, c'est que cela incite les agents malades à venir travailler, nuit à un rétablissement rapide, et présente des risques pour les collègues!

**« Le taux d'absentéisme est plus important dans le public que dans le privé »**  
Vrai et Faux !

Faux ! En 2022, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique d'Etat, hors enseignement était de 10,2 contre 11,6 dans le secteur privé. La hausse des absences s'explique selon l'IGF, à 95 % par les caractéristiques de la population, plus féminisée et plus âgée que dans le reste de la population active !

Vrai ! Mais pourquoi ?

Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, les taux d'absentéisme sont plus élevés là où la pénibilité et l'exposition aux risques sont plus importantes : infirmières, aides soignantes, éboueurs, agents d'accueil, assistants maternels, égoutiers...

**« Il existe une inégalité entre public et privé du point de vue des jours de carence ! »**

Vrai : Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les agents publics sont moins bien traités que la majorité des salariés du privé et Kasbarian propose d'accentuer encore cette inégalité !

Aujourd'hui dans le secteur privé, 3 jours de carence sont prévus par la loi. Mais les conventions collectives conduisent de nombreuses entreprises à prendre en charge l'indemnisation de leurs salariés. Au final si 63,5 % des salariés voient leurs jours de carence pris en charge en tout ou partie, cette proportion monte à 85 % dans les entreprises de plus de 500 salariés !

L'état employeur pratiquerait donc encore le moins disant social !

Il faut par ailleurs rappeler que la loi exclut la prise en charge des jours de carence, par la complémentaire santé ! C'est donc une perte sèche pour l'agent malade !

**« La diminution du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de 100 à 90 % serait une mesure de justice en alignant le public sur le privé »** Faux !

Le Code du travail impose aux employeurs de compléter l'indemnisation des arrêts des salariés par l'assurance maladie pour atteindre 90 % du salaire. Mais les entreprises abondent les indemnisations jusqu'à 100 % du salaire pour 70 % des salariés.

Au final le ministre veut aligner les fonctionnaires sur la situation des 30 % des salariés du privé les moins bien traités ! C'est ça l'attractivité ?

Ces mesures de régression sociale pénaliseront financièrement davantage les femmes, les agentes et les agents qui exercent des tâches pénibles, le plus souvent les moins bien rémunérés !

**Être malade n'est pas un choix !**

**Être soigné est un droit !**

**Exigeons l'abrogation du jour de carence et l'indemnisation intégrale des arrêts maladie !**

**Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des agentes et des agents à se mobiliser : le seul moyen de faire échec à ces mesures est de cesser le travail le 5/12/2024.**

Pour finir, Madame la présidente,

Nous regrettons que vous n'avez pas accepté notre demande d'inscription à l'ordre du jour du bilan des formations SSCT "Burn-out : mieux identifier la charge mentale pour détecter et prévenir les risques d'épuisement" et "Savoir utiliser notre intelligence émotionnelle et gagner en mieux être".

Malgré votre refus initial, nous vous avons répondu que ce type de bilan a déjà été effectué en 2020, en vous joignant le compte-rendu établi à l'époque. Nous vous avons signifié également que nous maintenions notre demande d'inscription à l'ordre du jour de ce bilan avec a minima la synthèse des évaluations à chaud préparée par l'APMP.

Nous n'avons pas reçu de réponses de votre part concernant cette demande, en dehors de la convocation avec l'ordre du jour !

Que devons-nous comprendre ? Que la direction refuse de voir la situation en face : celle de la situation alarmante de plusieurs collègues dans certains services ?

Nous aimerions nous tromper mais après avoir pris connaissance du PAP que vous nous présentez ce jour, nous réalisons que notre constat est malheureusement juste.

Les représentant-es Solidaires Finances Publiques en Formation Spécialisée

Titulaires	Suppléant-es
<b>Carine ROYAU</b> (SIE Privas - ant Aubenas)	<b>Céline COQUELET</b> (SGC Aubenas)
<b>Frédéric VIDALENCHE</b> (SIE Privas - ant Le Teil)	<b>Etienne LAMBERT</b> (PRS)
<b>Sébastien BARRET</b> (DDFiP - SFDL)	<b>Christophe CLERMONT</b> (DDFiP - DFT)